



MOUVEMENT DES CURSILLOS SECTEUR DE ST-JÉRÔME INC.

COMMUNIQUÉ

À TOUS LES CURSILLISTES

PHOTOS ET/OU VIDÉO

La présente fait suite à une décision qui a été prise lors de notre conseil d'administration du 10 juillet 2026.

À la suite de vérification auprès du département juridique de la Citelle (notre compagnie d'assurance) à propos de la Loi 25 (protection des renseignements personnels au Québec) adoptée en 2021, tout individu a le choix ou non d'être photographié et/ou enregistré (audio/vidéo).

Considérant que nos activités sont des événements privés, un formulaire de décharge autorisant la prise de photos et/ou vidéo doit être signé par chaque personne qui participe à l'évènement que ce soit dans un endroit public ou non.

Dans ce contexte, pour éviter les situations ambiguës et pour se conformer à la Loi 25, il sera maintenant interdit de prendre des photos et/ou vidéos dans toutes nos activités du Mouvement des Cursillos du secteur de St-Jérôme à moins d'autorisation contraire du conseil d'administration.

Nous espérons que le tout sera respecté comme il se doit.

De tous les membres du CA Cursillo secteur Saint-Jérôme